

ICI on passe à l'action pour le climat

FICHE ACTION – Accompagnement en transport actif

Accompagnateur

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs.

Le CREE s'intéresse aux solutions de rechange à l'utilisation de l'auto-solo depuis plus de 15 ans. Partenaire de Vélo-Québec depuis 2006 pour l'amélioration des infrastructures près des écoles et la promotion des transports actifs dans la communauté, le CREE a développé une expertise dans l'accompagnement et la réalisation de projets visant à réduire les émissions de GES dans les milieux urbains et à améliorer la santé des citoyens par la pratique du vélo et de la marche.

Accompagnement

L'accompagnement par le CREE en transport actif peut prendre différentes formes en fonction des besoins de l'entreprise ou de l'organisation.

1. Accompagnement vers la certification Vélosympathique
2. Expertise sur les stationnements pour les vélos
3. Plan de déplacement autour d'une école ou d'un lieu très fréquenté
4. Présentation d'une conférence sur la mobilité durable dans votre organisation
5. Analyse origine-destination pour une stratégie visant la promotion du transport actif vers le travail
6. Accompagnement dans une campagne de sensibilisation pour la promotion du transport actif vers le travail



Temps et investissement requis

L'accompagnement ou le coaching sera d'une durée d'environ 10 heures. L'implication d'une personne dans votre entreprise ou municipalité sera égale ou moindre à ce nombre d'heures selon le projet identifié. Une première rencontre téléphonique ou en personne servira à identifier le projet ou l'approche préconisée.

Echéancier

L'accompagnateur est disponible pour prendre rendez-vous avec vous dès maintenant afin d'amorcer la démarche. Une fois enclenché, l'ensemble du processus devra être complété idéalement le 31 octobre 2018.

Frais

L'accompagnement décrit ci-dessus est sans frais pour l'entreprise, la municipalité ou l'organisation qui en bénéficiera dans le cadre de ce projet. Toutefois, toutes dépenses liées à la mise en place des outils et des actions, comme l'achat ou la location de matériel, l'acquisition ou l'impression de documents, ou toute expertise supplémentaire sera au frais de l'entreprise ou de la municipalité.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la chargée de projet, Geneviève Pomerleau, au 819-821-4357 poste 6 ou par courriel au g.pomerleau@environnementestrie.ca.

